



DECISION DU MAIRE N°DEC2026-069

Travaux d'extension et de réhabilitation de l'école Victor Hugo Avenant n°1 – Lot 13 - SAS CALVIERE

Nomenclature ACTES : 1.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération N°2026-04-02 du 8 avril 2026 portant délégations du conseil municipal au maire.

CONSIDERANT, la décision DEC2024-198, du 22 octobre 2024 attribuant le marché à la société SAS CALVIERE MAPA 23045
CONSIDERANT la nécessité de prolonger la durée d'exécution des travaux et de modifier Le montant du marché concernant les plus-values et moins-values

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant n°1 avec la société SAS CALVIERE, Mas du Coussoul neuf 71 route d'Entressen 13800 ISTRES, modifiant :

- Le délai exécution global des travaux, initialement fixé à 12 mois et passant à 18 mois, à compter du 8 juillet 2024, sans pénalité de retard.
- Montant du nouveau marché :

Montant initial du marché HT	182 068.50€
Montant total des plus-values	+ 12 105.00€
Montant total des moins-values	- 13 918.15€
Montant net de l'avenant n° 1	- 1 813.15€
Nouveau montant HT du marché	180 255.35€
Incident en pourcentage	- 0.99%

Article 2 : De signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

Article 3 : Que les dépenses liées à ces prestations seront prévues au budget de la commune.



République Française

VILLE DE SAUSSET – LES – PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51 – www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260413-DEC2026_069-CC



Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 13 avril 2026



Le maire,
Maxime MARCHAND

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur



COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS
Place des Droits de l'Homme
13 960 SAUSSET-LES-PINS

B - Identification du titulaire du marché public

CALVIÈRE
Route de la Transhumance, 13118 ISTRES.
SIRET : 429 430 127 00028.

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DE L'ÉCOLE VICTOR HUGO - LOT N°13 – MARCHÉ 23045

■ Date de la notification du marché public : 29/05/2024

■ Montant du marché public :

- Montant HT : 182 068,50 € HT
- Taux de la TVA : 20 %

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Modifications introduites par le présent avenant : Le présent avenant a pour objet l'ajustement des prestations du lot 13, conformément à la Fiche de Travaux Modificatifs n°01-LOT13. Ces modifications incluent :

- **Plus-values :** Intégration de demi-sphères EPDM (petites, moyennes et grandes) pour un montant total de +12 105,00 € HT.
- **Moins-values :** Suppression ou réduction de postes (terre végétale, massifs, paillage, arrosage, protection des végétaux, palissage, peinture au sol, cordé remonte talus et interventions communales) pour un montant total de -13 918,15 € HT.

De plus la durée contractuelle doit être précisée et modifiée de la façon suivante :

Au niveau de l'Ordre de Service de démarrage il était prévu ceci :

- Délai global d'exécution des prestations ordonnées :
 - Travaux zone neuve : du 8/07/24 au 11/07/25 jusqu'au 14/08/25 : soit 12 mois
 - Travaux zones réhabilitées : du 8/07/24 au 30/08/25 soit 14 mois
- Date indicative de démarrage des travaux : 08/07/2024

Au niveau de l'Acte d'Engagement il était indiqué ceci :

« Article 3 : Délais

La période de préparation de chantier est fixée à un mois.

Le délai d'exécution global des travaux est fixé à 12 mois. La durée contractuelle du marché sera de 18 mois.

Remarque :

Le démarrage des travaux est prévu pour le 8 juillet 2024 ».

L'article 3 de l'Acte d'Engagement est modifié par le présent avenant de la façon suivante :

Article 3 : Délais

La période de préparation de chantier est fixée à un mois.

Le délai d'exécution global des travaux est fixé à 18 mois à compter du 8 juillet 2024.

La réception définitive des travaux ayant été prononcée le 31 octobre 2025 il ne convient donc pas de procéder à l'application de pénalités de retard pour le présent marché.

Les autres éléments du marché restent inchangées.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non

Oui



	Montant HT
Montant du marché initial	182 068,50 €
Montant total des plus-values	+12 105,00 €
Montant total des moins-values	-13 918,15 €
Montant net de l'avenant n°1	-1 813,15 €
Nouveau montant HT du marché	180 255,35 €
<i>Incidence en pourcentage</i>	<i>-0,99 %</i>

Le Maire
Maxime Marchand





E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
<p>E - Signature du titulaire du marché public À Sausset....., le 13/04/26 Signature : F - Signature du pouvoir adjudicateur À Sausset-les-Pins, le Signature :</p>	<p><i>[Signature]</i></p> <p>CALVIERE Mas du Coussoul Neuf - 71 Rte d'Entressen 13800 ISTRES Tél. 04 90 50 58 09 SAS au capital de 500 000 € - SIRET 429 430 127 00028 RCS Salon 2000 B 00067 - APE 8130 Z</p>	<p><i>[Signature]</i></p>

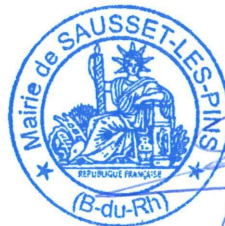
(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Sausset....., le 13/04/2026

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur)

Le Maire
Maxime Marchand



[Signature]